

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 10/07/2024 - 8190 - 1970 B 00009 - 702 620 097 - J. CAUSSE ET ASSOCIES

J. CAUSSE & ASSOCIES

Société anonyme au capital de 250 000 Euros
Siège social : 91 Avenue de l'Arrousaire
84000 AVIGNON

RCS AVIGNON B 702 620 097
SIRET 702 620 097 00023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2024

Le 27 mai 2024 à 16 heures, les Actionnaires de la société J. CAUSSE ET ASSOCIES, société anonyme au capital de 250.000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social, sur la convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettre en date du 7 mai 2024.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé présent ou mandataire en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Claude GERMAIN, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean Damien DREVETON et Monsieur Luigi PACIELLO, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs.

Les membres du bureau désignent Madame Lucie LAUGIER, en qualité de Secrétaire.

Monsieur André FRISON, Commissaire aux Comptes Titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 7 mai 2024, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote comme totalisant 9.600 actions auxquelles sont attachées 9.600 voix sur les 10.000 actions ayant le droit de vote et composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Claude GERMAIN dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les copies des convocations adressées aux associés et au Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- les statuts ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 Décembre 2023 ainsi que le bilan au même jour, le compte de résultat, l'annexe ;
- le rapport du Conseil d'Administration ;
- les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.



Puis, Monsieur Jean-Claude GERMAIN déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions du Code de commerce ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux et que ces documents, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés dans ces mêmes délais à ceux des actionnaires répondant aux conditions réglementaires, qui en avaient fait la demande.

Monsieur Jean-Claude GERMAIN rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-
- Démission d'un Administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur ;
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, il présente le rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Il est ensuite donné lecture des rapports de Monsieur André FRISON :

- du rapport sur les comptes annuels dudit exercice.
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

Enfin, Monsieur Jean-Claude GERMAIN déclare la discussion ouverte.

Aucune observation n'étant échangée et personne ne demandant la parole, Monsieur Jean-Claude GERMAIN met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour sus-rappelé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Claude GERMAIN de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration en charge de la direction générale, à compter de ce jour et décide de nommer, en qualité de nouvel administrateur :

- Monsieur Olivier GERMAIN, né le 22 octobre 1975 à AVIGNON (84000), demeurant à AVIGNON (84000), 23 Rue d'Annelle,

pour une durée de six années, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

L'Assemblée Générale remercie vivement Monsieur Jean-Claude GERMAIN pour les fonctions qu'il a bien voulu assumer pendant toutes ces années.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Olivier GERMAIN, présent à la réunion, déclare accepter ce mandat d'Administrateur et remercie l'Assemblée Générale pour la confiance témoignée.



CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal constatant ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. T. H.', is written diagonally across the page.